



HP-12

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	HP-12
Autres moyens d'identification	Détergent Abrasif au pH Élevé - Parfum de Citron
Usage recommandé	Détergent nettoyant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant / Fournisseur	Transchem Inc., 1225 Franklin Blvd, Cambridge, ON, N1R 7E5, 1-800-265-9100, www.transchem.com
Numéro de téléphone d'urgence	INFOTRAC (U.S.), 1-800-535-5053, 24 Hours CANUTEC (Canada), 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	Ver. 2 (le 07 mars, 2017)
Date de préparation	le 04 mai, 2016

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Corrosion cutanée - catégorie 1C; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisant cutané - catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de(s) danger(s) :

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, le gaz, les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

P264 Bien se laver les mains après avoir manipulé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage :

Identificateur du produit : HP-12

FDS No.: Ver. 2 (le 07 mars, 2017)

Date de préparation le 04 mai, 2016

P405 Garder sous clef.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium	68439-57-6	15-20	Sulfonate d'oléfine de sodium
2-Butoxyethanol	111-76-2	1-2	Ether d'éthylèneglycol et de monobutyle, Butyl Cellosolve
D-Limonène	5989-27-5	<1	(R)-p-mentha-1,8-diene
Ethylènediamine tétraacétate de tétrasodium	64-02-8	7-9	EDTA
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	3-7	La soude caustique

Notes

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un centre antipoisons ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Wash contaminated articles separate from other clothing and avoid contact with wash water. Discard any footwear that cannot be decontaminated. En cas d'irritation cutanée consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. NE JAMAIS rien administrer par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR. Si conscient, boire de grandes quantités d'eau et de lait, suivie par le jus d'agrumes ou de diluer le vinaigre. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : peut brûler la peau. Peut causer des cicatrices permanentes. En cas de contact avec les yeux : peut causer une grave affection oculaire. Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Yeux, peau.

Instructions particulières

Rincer la zone touchée (peau, yeux) avec de l'eau.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Identificateur du produit : HP-12

FDS No.: Ver. 2 (le 07 mars, 2017)

Date de préparation le 04 mai, 2016

Page 02 de 07

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; oxydes de soufre corrosifs; hydrocarbures.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements. Porter un équipement de protection individuelle pour éviter liquide corrosif.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Produit concentré : empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage. Fuites et déversements mineurs : contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Fuites ou déversements importants : endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Si la matière est neutralisée avec de l'acide dilué, le produit peut être jeté dans les égouts. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité. Contacter les services d'urgence et le fabricant/distributeur pour directives.

Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Voir la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de donnée de sécurité.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : clean, sec, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Adhérer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, et à tous les codes de prévention des incendies et aux codes du bâtiment. Entreposer dans des contenants clos. Préserver du gel.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Hydroxyde de sodium		2 mg/m ³ C	2 mg/m ³			
2-Butoxyethanol		20 ppm C Peau	50 ppm Peau			

Contrôles d'ingénierie appropriés

Produit concentré : utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques

Identificateur du produit : HP-12

FDS No.: Ver. 2 (le 07 mars, 2017)

Date de préparation le 04 mai, 2016

Page 03 de 07

de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).
Les matériaux convenables sont les suivants : les matériaux résistant aux alcalis.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide jaune fluorescent.
Odeur	De citron
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	> 13.0
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.15
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique).

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes d'azote; oxydes de soufre corrosifs; hydrocarbures.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ethylènediamine tétraacétate de tétrasodium	> 1-5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1780 mg/kg (rat)	
Hydroxyde de sodium		500 mg/kg (lapin)	1350 mg/kg (lapin)
2-Butoxyethanol	450 ppm (rat femelle) (4 heures d'exposition)	400-917 mg/kg (rat)	220 mg/kg (lapin)
D-Limonène		4400 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium	52-206 mg/L (rat)	2079-2340 mg/kg (rat)	6300-160000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains montre une corrosion cutanée. Peut brûler la peau. Peut causer des cicatrices permanentes. Les effets peuvent être retardés.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut irriter ou brûler les yeux. Des dommages permanents, y compris la cécité, pourraient en résulter.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge. Irritation pulmonaire.

Ingestion

Peut causer irritation ou brûlures graves à la bouche, la gorge et l'estomac.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une sensibilisation peut se produire à la suite d'une exposition au liquide ou à la vapeur. Contient: Citral, Alpha-pinene, Beta-pinene, 1,4-Terpinolene, 1,8-Cineol.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
2-Butoxyethanol	Groupe 3	A3		
D-Limonène	Groupe 3			

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucune indication à partir d'ingrédients.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Identificateur du produit : HP-12

FDS No.: Ver. 2 (le 07 mars, 2017)

Date de préparation le 04 mai, 2016

Page 05 de 07

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Tous les composants de ce produit sont biodégradables par le règlement (CE) n ° 648/2004.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Ethylènediamine tétraacétate de tétrasodium	34-62 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; statique)	113 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; statique)		
Hydroxyde de sodium	45.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; statique)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
2-Butoxyethanol	1490-2950 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	1550 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
D-Limonène	0.619-0.796 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; régime dynamique)	28.2 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; régime dynamique)		
Les acides sulfoniques, C14-16-alcane hydroxy et C14-16-alcène, sels de sodium	3.5-5 mg/L (96 heures)	4.53 (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
2-Butoxyethanol	> 100 mg/L (21 jours; semi-statique)		> 100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 21 jours; semi-statique)	

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro UN	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	3266	LIQUIDES CORROSIFS, de base, Inorganique (Hydroxyde de sodium)	Class 8	III
US DOT	3266	LIQUIDES CORROSIFS, de base, Inorganique (Hydroxyde de sodium)	Class 8	III

Précautions spéciales Sans objet
concernant le transport

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Identificateur du produit : HP-12

FDS No.: Ver. 2 (le 07 mars, 2017)

Date de préparation

le 04 mai, 2016

Page 06 de 07

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Consultez Transchem Inc. concernant le statut des ingrédients.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients sont disponibles dans le commerce et présumé être énumérés par le fabricant.

Autres listes réglementaires des É-U

SARA Title III - Section 313 : 2-butoxyethanol (CAS: 111-76-2).

New Jersey Right To Know : 2-butoxyethanol (CAS: 111-76-2); Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2).

California Proposition 65 : Aucune des substances énumérées sont connus pour être présents.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 3** **Inflammabilité - 0** **Instabilité - 0**

FDS préparée par Services techniques

Date de préparation le 04 mai, 2016

Indicateurs de révision

Le contenu suivant des FS a été modifié le 07 mars, 2017:

SECTION 1. IDENTIFICATION; Autres moyens d'identification; Fabricant.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS; Classification du SGH; Éléments d'étiquetage SGH.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS; Information sur les ingrédients.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES; Densité relative.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Valeurs CL50/DL50; Sensibilisation des voies respiratoires et/ou de la peau; Cancérogénicité.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES; Dangers aigus pour le milieu aquatique.

Avis L'information contenue ici a été compilé à partir de sources jugées fiables et exactes au meilleur de notre connaissance à ce jour . Il est fourni sans garantie , expresse ou implicite , quant aux résultats de l'utilisation de ces informations ou au produit auquel il se rapporte . Bénéficiaire assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ces informations et l'utilisation , le stockage ou l'élimination du produit , y compris toute blessure résultant ou des dommages matériels .